

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 27 MAI 2024



Assises de la santé de l'enfant : de belles victoires pour les orthophonistes !

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se réjouit des conclusions des Assises de la santé de l'enfant rendues publiques le 23 mai 2024. Les annonces s'inscrivent dans un travail de concertation et de négociation avec les différentes tutelles et font naturellement écho aux revendications de longue date portées par la profession.

La profession d'orthophoniste est réellement mise en valeur dans ce contexte, et ces annonces constituent non seulement une reconnaissance puissante de l'expertise et de l'autonomie des professionnels de terrain, mais aussi une marque de confiance donnée à la profession.

Les principales annonces pour la profession sont les suivantes :

- **l'accroissement du nombre de places de formation en orthophonie** par la création de 100 places supplémentaires dès 2025, soit +10%, puis un objectif à moyen et long terme de +20% de places d'ici 2027 et +50% d'ici 2030
- **l'ouverture de l'accès direct à toutes et à tous les orthophonistes**
- **le déploiement des Plateformes Prévention Soins Orthophonie (PPSO)** pour réguler, écouter et conseiller les usagers
- **la mise en chantier d'un statut de maître de stage universitaire** pour faciliter l'accueil en stage dans les cabinets libéraux
- **la revalorisation des orthophonistes dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux** afin de faire face aux difficultés de recrutement

La Fédération nationale des orthophonistes, en tant que partenaire social travaille avec les acteurs institutionnels, afin que la mise en place de ces différentes annonces se fasse dans les meilleures conditions et délais possibles.

Nous soutiendrons tous les acteurs et toutes les actrices qui permettront leur mise en œuvre et remonterons aux ministères concernés tous les freins à la mise en œuvre de ces dispositions.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente

06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général

07 60 10 22 61